

Conférence Nationale Souveraine

s/c HOTEL DU 2 FÉVRIER
B. P. 131 LOME - TOGO
Tél. (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 68

REPUBLIQUE TOGOLAISE

RAPPORT N°37 DE LA SEANCE DU 26 AOUT 1991

L'an mil neuf cent-quatre-vingt-onze, et le lundi 26 août ;

La Conférence Nationale a poursuivi ses travaux en séance plénière. Prévue pour 2 heures, la séance devait commencer à 12 heures 15 minutes après la minute de recueillement et l'exécution de l'hymne national.

Après un communiqué du Présidium en réponse à celui que le Ministre de l'Intérieur avait fait sur les médias, communiqué enjoignant aussi à Me OCCANSEY de rapporter la preuve des déclarations qu'il avait faites le 23 août sur la participation des Ministres KODJO, PERE et KOMLAVI et ceci avant 19 heures, un ordre du jour a été adopté. Il comportait les points suivants :

- I - Point d'actualité,
- II - Adoption de la Déclaration de Politique Générale,
- III - Election des membres du HCR,
- IV - Election du Premier Ministre,
- V - Divers.

Le premier point de l'ordre du jour a été abordé après un appel du Présidium à l'endroit des agents de douane qui avaient séquestré leurs responsables. Des informations ont alors été données par le Présidium sur le désir du Président de la République de voir suspendre la Conférence Nationale pour pouvoir

régler les problèmes des diverses accusations portées sur sa personne et celle des 3 ministres précités. Maître DOVI a aussi fait un rapport sur les événements de BODJE et donné quelques explications sur leur nature.

A 13 heures 30, la séance sera suspendue pour écouter un message délivré sur les médias par le Chef de l'Etat et dans lequel celui-ci décrétait la suspension de la Conférence Nationale. Après ce discours, l'Assemblée a décidé de rester en place jusqu'à la fin de ses travaux. Trois Actes, un portant révision des limites de la faune de l'OTI, un autre sur le gel de l'Actif de la CNTT et un troisième autorisant le Gouvernement de Transition à mettre sur pied une commission constitutionnelle ont été adoptés.

La liste des membres du Haut Conseil de la République a été ensuite donnée.

Le troisième point de l'ordre du jour a été abordé. Pour l'élection du Premier Ministre, huit (8) candidats furent proposés. Il s'agissait de :

- M. Egbemimo HOUMEY
- Me Kokou KOFFIGOH
- Me Ahlonko Robert DOVI
- MM Léopold GNININVI
- Kossivi Elias KPETIGO
- Atsutsé Kokouvi Joachim AGBOBLI
- Me Yawovi AGBOYIBO
- M. Yves-Emmanuel DOGBE.

Maître Yawovi AGBOYIBO et Maître Ahlonko DOVI devaient se désister par la suite. Six candidats restaient donc en liste.

Sur 976 inscrits, il y a eu 765 votants et 757 suffrages exprimés. Il y eut 3 voix pour Monsieur DOGBE, 5 pour Monsieur AGBOBLI, 9 pour Monsieur HOUMEY, 40 pour Monsieur KPETIGO, 312 pour Monsieur GNININVI et 385 pour Maître KOFFIGOH.

Au deuxième tour, Monsieur GNININVI devait se désister au profit de Maître KOFFIGOH, élu par acclamation à 22 heures 45. A 23 heures, le Président du Présidium proclame officiellement les résultats, laissant ensuite la parole à Me KOFFIGOH qui devait s'adresser à l'Assemblée avant de prêter serment à 23 heures 10 minutes. Un Acte portant destitution du chef de l'Etat a été proposé à l'Assemblée avant la lecture par Monsieur GBIKPI François de la Déclaration de Politique Générale, et l'adoption de celle-ci par la Conférence après amendement.

Plusieurs résolutions et Actes seront ensuite adoptés. Il s'agit de la résolution portant indépendance de la magistrature, elle portait changement de nom des Maisons du RPT de Lomé et de Kara baptisées désormais "Palais des Congrès", la résolution portant rejet d'offre d'organisation du Sommet de l'OUA, la résolution rendant hommage à la Nation Togolaise, la résolution relative à la violation des correspondances, la résolution sur le port des prénoms dits importés ; l'Acte portant proclamation de l'élection des membres du HCR, et l'Acte portant proclamation de l'élection du Premier Ministre. Après l'adoption de la liste des membres du HCR, la séance sera levée à 2 heures 44 minutes (mardi matin) après la minute de recueillement et la fixation de la séance de clôture au mercredi 28 août 1991 à 16 heures.

Fait à Lomé, le 27 août 1991

Le Rapporteur Général

Jean Yaovi DEGLI